



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

Direction générale des territoires
et de la mer
Ref : DATTE/STECT/UAE/2021- 67
Direction de l'aménagement des territoires et de la
transition écologique

Cayenne, 25 FEV. 2021

Le Préfet de la région Guyane

Service transition écologique et connaissance
territoriale/ Autorité environnementale

à

Affaire suivie par : Marie-Josèphe CHARLERY
tél : 05 94 29 51 34
marijo.charlery@developpement-durable.gouv.fr

M. François YANG
4 Rue du Nord
97360 MANA

Objet : Dossier de demande d'examen au cas par cas présentée pour un projet d'agrandissement d'une exploitation agricole à Mana.

Vous avez transmis à l'Autorité environnementale le 24 février 2021, par courriel, une demande d'examen au cas par cas pour le projet d'agrandissement d'une exploitation agricole à Mana nécessitant le déboisement de 20 ha.

Or, pour permettre l'instruction du dossier, je vous invite à :

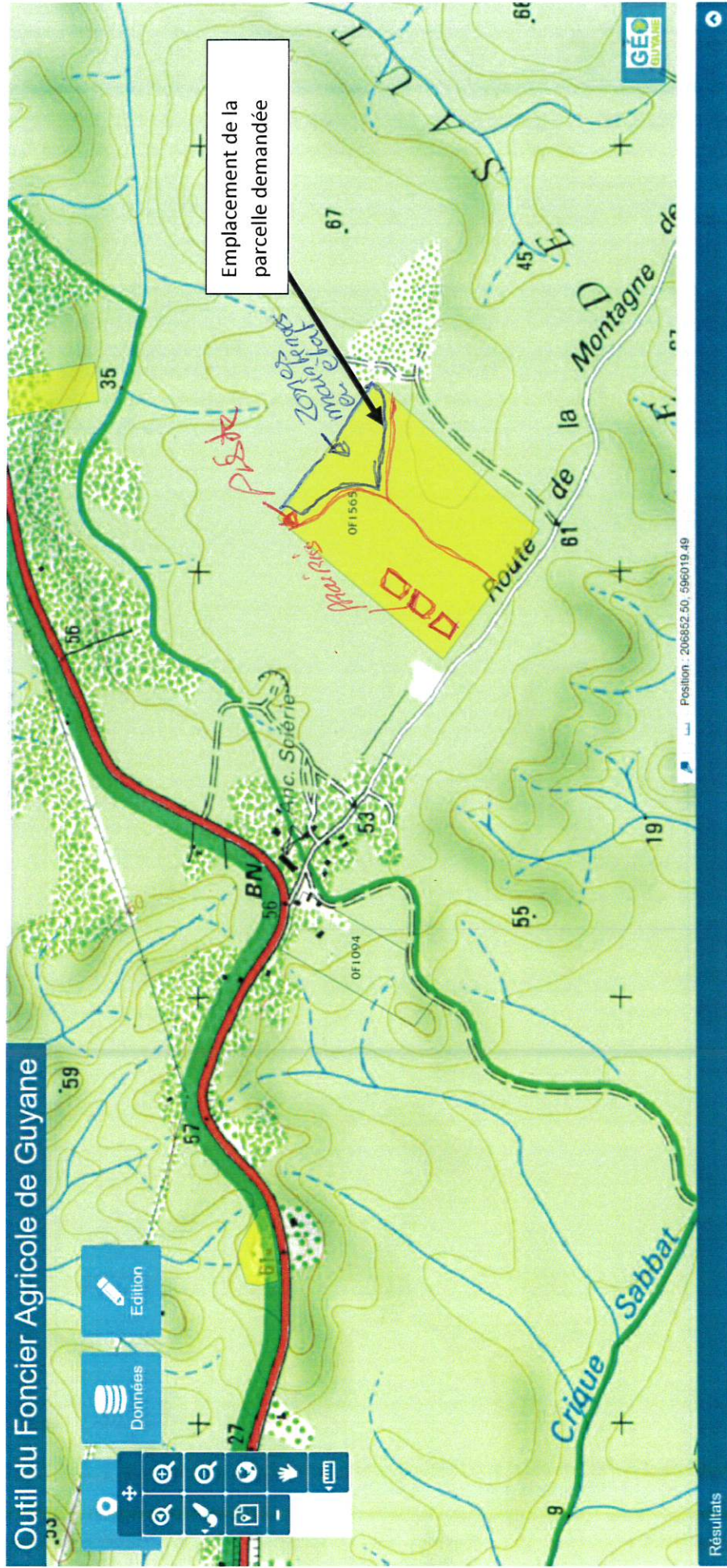
- définir les superficies boisées qui seront conservées de celle qui fera l'objet d'un déboisement pour implanter les prairies,
- joindre un plan situant ces zones maintenues en l'état
- indiquer s'il est prévu la réalisation de constructions (superficie), de pistes (longueur),

Dès réception des éléments sollicités, l'instruction de votre dossier reprendra.

La Cheffe du service transition écologique et
connaissance territoriale


Jeanne DA SILVA

M Yang francorols.



- * Il prévoit de construire un hangar et des pistes
- * Environ 1 à 2 ha sera maintenu a etat.